



**UNIVERSITÉ PARIS-EST CRÉTEIL VAL DE MARNE (UPEC)**

**PROCÈS-VERBAL**

**CONSEIL D'ADMINISTRATION**

**DU**

**VENDREDI 11 JUILLET 2014**

**Parmi les membres élus du Conseil, ayant voix délibérative, étaient présents :**

M. Luc HITTINGER, Président de l'Université

Collège A - dit « des Professeurs des universités » :

M. Claude BARREIX

M. Alexandre MAITROT DE LA MOTTE

M. Patrick CEGIELSKI

Mme Caroline OLLIVIER-YANIV

M. Jean-Claude DRIANT

M. Thierry PAQUOT

Collège B - dit « des autres enseignants » :

Mme Isabelle COLL

M. Arnaud THAUVRON

M. Christian CUESTA

M. Philippe THIARD

Mme Marie-Albane DE SUREMAIN

Collège des personnels des Bibliothèques, Ingénieurs, Administratifs, Techniciens, Ouvriers, de Service et de Santé (BIATSS) :

Mme Joëlle FAURE-DUNABEITIA

M. Julien GIRAL

Collège dit « des usagers » :

Mme Cécilia KOCH (titulaire)

M. Annaël LOMBE (titulaire)

Collège des personnalités extérieures :

Mme Liliane PIERRE

M. Marc GOGNY

**Parmi les membres élus du Conseil, ayant voix délibérative, étaient présents par procuration :**

Collège B - dit « des autres enseignants » :

Mme Pascale FANEN (procuration donnée à M. Arnaud THAUVRON)

Mme Claudine GOLDSTEIN (procuration donnée à M. Alexandre MAITROT DE LA MOTTE)

Collège des personnalités extérieures :

M. Frédéric MORET (titulaire, procuration donnée à M. Christian CUESTA)

Mme Marie RICHARD (titulaire, procuration donnée à M. Luc HITTINGER)

Mme Isabelle SACHOT-MOIREZ (titulaire, procuration donnée à M. Christian CUESTA)

M. Pierre SERNE (titulaire, procuration donnée à Mme Liliane PIERRE)

**Parmi les membres non-élus du Conseil, ayant voix consultative, étaient présents ou représentés :**

Mme Patricia ALBANESE, Assesseure au Conseil des études et de la vie universitaire

M. Jean-David AVENEL, Directeur de l'UFR AEI

M. Gaël BLANC, Direction des Affaires Juridiques et Générales

Mme Patricia DE BERNARDI, Directrice du SUMPPS

Mme Jeanne-Marie BOIVIN, Directrice de l'UFR Lettres et Sciences Humaines

Mme Emmanuelle BOSIO, Direction des Affaires Juridiques et Générales

Congrès 2000, Sténotypie

M. Manuel BOUARD, Directeur général des services adjoints aux moyens et Directeur des ressources humaines par intérim

M. Laurent GADESSAUD, Directeur de l'IUT Créteil-Vitry

Mme Béatrice GILLE, Rectrice de l'Académie de Créteil, Chancelière des Universités (représentée par Mme Kaldia KECHIT)

M. Bernard JACQUET, Direction de la recherche et de la valorisation

M. Jean-Marie JOURAND, Directeur du service Communication

Mme Brigitte MARIN, Directrice de l'ESPE

Mme Sophie MAZENS, Directrice du SCD

M. Antoine METER, Directeur de l'IUT Sénart-Fontainebleau

M. Jacques MOSCOVICI, Directeur de l'UFR Sciences et Technologie

M. Didier NICOLLE, Vice-président à la Stratégie et au Développement

M. Yves PALAU, Vice-président du Conseil des Études et de la Vie Universitaire

Mme Claude PASQUIER, Direction des services Financiers

M. François TAVERNIER, Directeur général des services

M. Philippe VERSCHEURE, Agent comptable

M. Guillaume VIOLET, Directeur du Cabinet du Président de l'Université

#### **Invités exceptionnels**

M. Didier GEIGER, Président de la Commission des Statuts

**Parmi les membres élus du Conseil, ayant voix délibérative, étaient absents et non représentés :**

Collège dit « des usagers » :

M. François-Antoine CASCIANI (titulaire)

Mme Éléa GAILLARD (suppléant)

Mme Maëly CANTUEL (titulaire)

M. Nourad MAECHA (suppléant)

M. Vincent VIVIANI (titulaire)

M. Alexandre MARQUET (suppléant)

M. Yoro FALL (suppléant)

Mme Agathe THORSTEINSSON BURLIN  
(suppléant)

Collège des personnels des Bibliothèques, Ingénieurs, Administratifs, Techniciens, Ouvriers, de Service et de Santé (BIATSS) :

Mme Marie-Agnès DESPRES

## **SOMMAIRE**

---

1. QUESTIONS INSTITUTIONNELLES .....	5
1.1. Statuts de l'École supérieure du professorat et de l'enseignement.....	5
1.2. Vote de principe sur le projet de création de l'École supérieure d'ingénieurs Paris-Est Créteil et accord pour la demande d'envoi d'habilitation à la Commission des titres d'ingénieurs .....	7

---

2.	VIE DE L'ÉTABLISSEMENT .....	16
2.1.	Débat sur les orientations du budget général 2015 .....	16
3.	RESSOURCES HUMAINES .....	22
3.1.	Circulaire du temps de travail 2014-2015 .....	22
3.2.	Politique indemnitaire de l'établissement.....	24
3.3.	Contractuels LRU.....	25
4.	OFFRE DE FORMATION .....	26
4.1.	DU et CU .....	26
4.2.	Convention pour la création d'une licence professionnelle « Éducation et prévention » à l'École Supérieure du Professorat et de l'Enseignement .....	27
5.	QUESTIONS ANNEXES .....	28
5.1.	Concessions de logements accordées à des personnels de l'École Supérieure du Professorat et de l'Enseignement.....	28

*La séance est ouverte à 9 heures 44, sous la présidence de Monsieur HITTINGER.*

## 1. QUESTIONS INSTITUTIONNELLES

### 1.1. Statuts de l'École Supérieure du Professorat et de l'Enseignement

**M. CUESTA** fait savoir que :

- Le Conseil de l'École Supérieure du Professorat et de l'Enseignement (ESPE) a voté ses statuts et son règlement intérieur.
- Une commission des statuts a précédé ce Conseil d'Administration (CA), qui doit approuver les statuts de l'ESPE pour que celle-ci puisse démarrer l'année universitaire 2014-2015 avec des statuts approuvés par le CA.

**M. GEIGER** précise que la commission des statuts a proposé un certain nombre de petites corrections, essentiellement une remise en conformité avec les textes législatifs et réglementaires. Des scories de rédaction étaient restées dans le texte voté par le Conseil de l'ESPE. Néanmoins, dans la mesure où ce texte ne sera pas fondamentalement modifié, la commission des statuts, en accord avec la direction de l'Université Paris-Est Créteil (UPEC) et la directrice de l'ESPE, proposera au CA de les adopter.

- Contrairement aux autres composantes de l'université, l'ESPE est dotée de deux conseils : le Conseil de l'ESPE et le Conseil d'orientations scientifiques et pédagogiques. Chacun a ses propres attributions, son propre mode de désignation de ses membres et son propre mode de désignation de sa présidence. Le Conseil d'orientations scientifiques et pédagogiques reste, comme son nom l'indique, un conseil d'orientations, alors que le Conseil de l'ESPE est décisionnaire.
- Le projet de l'ESPE tel qu'il a été accrédité par le Ministère prévoit un certain nombre de structures internes : un observatoire sur les problèmes d'éducation et de prévention, une commission en charge de la valorisation des innovations pédagogiques, une commission en charge de la recherche et en particulier de la recherche en éducation. Ces structures n'ont pas de pouvoir décisionnaire et il est donc préférable qu'elles figurent dans le règlement intérieur de l'ESPE plutôt que dans ses statuts.
- La direction de l'ESPE a souhaité – la direction de l'université y était favorable – faire référence aux fonctions en tant que telles et non pas à des personnes.

**Mme MARIN** signale une différence d'intitulé du Centre de valorisation des innovations pédagogiques entre les statuts et le règlement intérieur de l'ESPE.

**Mme DE SUREMAIN** fait remarquer que :

- Le projet d'accréditation de l'ESPE prévoyait dans le Conseil de l'ESPE un nombre d'élus supérieur (+1) au nombre de membres nommés.
- Cependant, l'arrêté électoral de l'automne 2013 a donc prévu un nombre d'élus inférieur au nombre de membres nommés. Elle regrette cette décision mais elle prévoit de voter les statuts parce que l'ESPE en a besoin pour fonctionner.

**M. CEGIELSKI** revient sur l'article 1, alinéa 5°, page 4 : « elle participe à la recherche disciplinaire et pédagogique ». Il estime que la formulation suivante suffirait : « elle participe à la recherche ».

**M. CUESTA** explique que cette phrase a peut-être été une reprise du *Journal Officiel*.

**M. GEIGER** ajoute que :

- La rédaction de certaines dispositions des statuts peut paraître assez alambiquée ou compliquée.
- La direction de l'université a préféré reproduire intégralement, quand il n'y avait pas d'explication à apporter, soit le Code de l'éducation, soit les décrets d'application correspondants, plutôt que d'avoir des textes sujets à interprétation et donc à servir d'instrument de recours.

**Mme BOIVIN** revient sur l'article 1, alinéa 7, selon lequel l'une des missions de l'ESPE est d'assurer « la cohérence et la responsabilité de tous les masters MEEF de l'académie ». Elle rappelle qu'elle a demandé un cadrage du portage et du financement des masters MEEF et elle estime que l'absence de ce cadrage est en train de déliter le climat de bonne intelligence dans lequel ces masters ont été portés depuis des années, au fil de réformes qui ont été, juge Mme BOIVIN, « aussi contestables les unes que les autres ». Elle estime donc que ce cadrage un des dossiers prioritaires de la rentrée.

**Mme MARIN** estime que cette question est importante mais extérieure à celle des statuts.

**Mme BOIVIN** répond que les responsabilités étaient jusqu'à présent un coportage et qu'il faut les préciser, ainsi que le financement.

**Mme FAURE-DUNABEITIA** regrette que l'observatoire universitaire international de l'éducation ne soit pas mentionné dans le titre 5 des statuts, relatif aux instances fonctionnelles.

**M. GEIGER** est d'accord pour que l'observatoire soit mentionné dans les instances fonctionnelles, si le Conseil de l'ESPE n'y voit pas de « malice ». Néanmoins, M. GEIGER explique qu'il n'était pas nécessaire d'avoir un texte complet dans les statuts puisque ce point sera précisé dans le règlement intérieur.

**Le Président** accepte d'ajouter ce point dans les statuts. Les membres du CA n'ont pas d'autres observations, il propose de passer au vote.

**M. BLANC** donne lecture des procurations de vote.

**Le Conseil d'administration a approuvé à l'unanimité les statuts de l'École Supérieure du Professorat et de l'Enseignement.**

**1.2. Vote de principe sur le projet de création de l'École Supérieure d'Ingénieurs Paris–Est Créteil et accord pour la demande d'envoi d'habilitation à la Commission des titres d'ingénieurs**

*(Projection de diapositives.)*

**Mme ALBANÈSE** explique qu'il est apparu nécessaire de structurer un pôle d'ingénierie à l'UPEC pour plusieurs raisons :

- Il existe au sein de cet établissement des équipes pédagogiques dynamiques, compétentes et mobilisées depuis de nombreuses années sur les thématiques de sciences pour l'ingénieur, sur des formations de l'UPEC déjà existantes ou sur des projets en émergence.
- Ce projet est en phase avec l'opportunité, dans le cadre du projet d'établissement et de la mise en place du prochain contrat, d'enrichir avec des diplômés d'ingénieurs l'offre de formation pluridisciplinaire avec santé de l'UPEC, de mettre en visibilité les formations existantes et potentielles au sein d'une nouvelle structure et de mettre ces formations en synergie avec celles des partenaires de la communauté d'universités et d'établissements (COMUE) Paris–Est Créteil.
- Structurer les formations d'ingénieurs dans le cadre d'un champ sciences, technologies et ingénierie sur le territoire est–francilien, et faire face à la montée en puissance de structures privées qui proposent ce type de diplômes et équiper le territoire est–francilien d'une école d'ingénieurs publics, relèvent de la mission de service public de l'UPEC.

Cette nécessité de structuration est donc en lien direct avec les axes stratégiques de développement de l'UPEC et elle a été très rapidement intégrée dans les différents champs d'accréditation, en particulier le champ « santé et société » et le champ « sciences, technologie et ingénierie ».

Elle s'articule également avec le contrat de site à venir, mais également avec les pôles thématiques de la COMUE, qui sont les axes santé et société et « ville, environnement et leurs ingénieries ».

Ce projet d'école a été porté par une volonté forte de l'équipe de direction de faire de cette école un élément structurant de la nouvelle université au sein de la COMUE, permettant à l'UPEC d'apporter ses compétences en santé et en systèmes d'informations dans le cadre de ses échanges avec ses partenaires, en particulier dans le contexte de la création d'un nouvel établissement.

En 2004, l'UPEC a reçu sa première habilitation à délivrer un diplôme d'ingénieur en biosciences au sein de l'Institut Supérieur des BioSciences (ISBS), qui est portée par la faculté de médecine mais qui existe grâce à l'implication et à la collaboration active d'enseignants–chercheurs de la faculté de médecine avec un grand nombre d'enseignants–chercheurs de la faculté des sciences et technologie,

qui participent à la mise à disposition de locaux et de personnels pour développer cette formation.

Ce partenariat se structure également avec l'École Supérieure d'Ingénieurs en Électronique et Électrotechnique (ESIEE).

Entre 2004 et 2012, au niveau de l'UPEC, ont émergé un grand nombre de projets d'ingénierie pédagogique visant à remodeler certaines offres de formation de l'université autour de formations à des diplômes d'ingénieurs.

Ces évolutions et ces réflexions ont amené en 2012 à un vote de principe favorable du CA pour mandater la direction de l'UPEC à explorer les modalités de création d'une école interne d'ingénieurs à l'UPEC afin de regrouper les différentes formations d'ingénieurs existantes ou futures.

C'est dans ce contexte que Didier NICOLLE, vice-président Stratégie et Développement, et Patricia ALBANÈSE ont commencé à travailler sur ce projet.

Ce vote de principe a été suivi en 2013 lors de la demande de réhabilitation de l'ISBS par la Commission des titres d'ingénieurs (CTI). La CTI a renouvelé l'habilitation de l'UPEC à délivrer ce titre d'ingénieur pour une durée de 3 ans, en recommandant, au regard du potentiel de développement de l'ISBS et de sa capacité à avoir une insertion professionnelle optimale de ses élèves ingénieurs, de donner une plus grande visibilité à cette structure. Cette recommandation a conforté l'équipe de direction dans le choix stratégique de faire en sorte que certaines filières aillent dans le même sens de développement que l'ISBS et soient associées à ce succès.

En 2013 et 2014, un travail a été fait avec les porteurs de 4 filières (l'ISBS et 3 nouvelles filières) et avec 5 composantes et leurs directeurs pour structurer le projet d'École Supérieure d'Ingénieurs de Paris-Est (ESIPE) Créteil et lui donner une identité. Ce travail permet aujourd'hui de déposer auprès de la CTI une demande d'habilitation pour 3 nouvelles filières.

- Le cycle d'ingénieur en biosciences existe déjà et est habilité jusqu'en 2016, avec 3 parcours ouverts en formation initiale (FI). Une ouverture de groupe en apprentissage a été vivement recommandée par la CTI et est en cours.
- La filière systèmes d'information émane de la transformation du master Méthodes informatiques appliquées à la gestion des entreprises (MIAGE) de l'École Supérieure d'Informatique Appliquée à la Gestion (ESIAG). Elle se construit autour de 4 parcours : systèmes d'information décisionnels, systèmes d'information distribués, systèmes d'information mobiles et systèmes d'information en santé. Cette mention de master existe déjà et elle est habilitée par la Direction Générale de l'Enseignement Supérieur et de l'Insertion Professionnelle (DGESIP). Elle fonctionne en FI et en FA (formation en apprentissage). Le format

des maquettes a été transformé selon les critères de la CTI pour obtenir l'accréditation et la transformation de ce diplôme en diplôme d'ingénieur.

- La filière ingénierie durable est un projet mixte de création et de transformation fortement porté par la faculté des sciences et technologie et un certain nombre de ses enseignants-chercheurs, avec 3 filières :
  - La filière « Risques », qui correspond à la transformation d'une spécialité actuelle de la mention de master sciences pour l'ingénieur et de la spécialité « maîtrise et maintenance des risques », est portée en collaboration avec l'IUT Sénart-Fontainebleau et elle fonctionne en FA avec des effectifs très conséquents.
  - La création d'une filière « Énergies », qui est portée à la fois par la faculté des sciences et technologie et l'IUT Créteil-Vitry.
  - Un parcours « Matériaux » porté par la faculté des sciences et technologie. Ce projet de création mixte avec des filières en émergence et existantes sera ouvert en FI et en FA.
- La filière « Ingénierie et technologies pour la santé » est une création portée par des enseignants-chercheurs de l'IUT Créteil-Vitry mais avec une forte collaboration de la faculté des sciences et technologie. Elle proposera deux parcours : « Ingénierie des réseaux et des systèmes en e-santé » ; « Technologies pour la santé mobile ».

Ces 4 filières ont une forte orientation vers la santé mais également une orientation vers l'ingénierie durable, qui permet d'adosser la nouvelle structure aux deux pôles thématiques de la COMUE.

Le travail mené au cours de l'année 2014 a consisté à donner une identité commune à ces filières qui émanaient de composantes qui avaient des histoires, des potentialités, des modes de fonctionnement différents. Un travail a été fait en vue de structurer un socle commun de compétences en sciences humaines et sociales et permet aux étudiants d'appréhender les risques technologiques associés à la recherche et au développement des filières en ingénierie et surtout d'en appréhender la responsabilité sociétale. Enfin, un travail a été mené sur les compétences en management et en entrepreneuriat.

En janvier 2013, Didier NICOLLE et Patricia ALBANÈSE ont rencontré le Président et le Vice-Président de la CTI, qui leur ont vivement recommandé d'associer dès le départ de la structuration du projet l'ensemble des partenaires socio-économiques avec lesquels les filières travaillaient. Ce conseil a été très bénéfique à la structuration du projet et à l'interconnaissance des filières : plusieurs réunions ont été organisées avec ces partenaires et elles ont apporté de nombreux éléments pour réfléchir au recrutement et à la préparation des élèves ingénieurs, et aux compétences qu'il leur était nécessaire d'acquérir pour optimiser leur recrutement.

Ce travail préparatoire permet à l'UPEC de déposer à la CTI un dossier associé à une « charte des partenaires » signée par l'ensemble des partenaires de toutes les filières et par laquelle ils adhèrent à un club des partenaires de l'ESIFE Créteil et s'engagent à participer à la structuration, à l'évolution et à l'implantation de cette école sur le territoire, en lien avec l'UPEC.

Ce projet d'école bénéficiera d'une étroite collaboration avec la Maison de l'innovation et de l'entrepreneuriat étudiant et il sera fortement lié à des unités de recherche, qui viendront en appui sur différents aspects au cours de cette formation.

Un effectif de 700 étudiants sur 3 années de cycle d'ingénieur est prévu.

Les objectifs de cette école sont de :

- Adosser une formation d'ingénieur à des compétences de professionnalisation pour optimiser l'insertion professionnelle des étudiants, mais aussi à des axes de recherche et des appuis en recherches forts qui leur permettent de poursuivre en thèse s'ils le souhaitent.
- Consolider les parcours existants et les mettre en cohérence.
- Renforcer la visibilité actuelle de l'UPEC et les potentiels déjà existants de l'établissement en science de l'ingénieur.
- Assurer le rayonnement territorial des filières de l'UPEC, optimiser leur attractivité et équiper le territoire d'une école d'ingénieurs universitaire publique.

Une version quasi finale du dossier ESIFE est soumise au CA pour permettre des échanges, optimiser ce document et en soumettre une version finalisée auprès de la CTI. La Commission de la formation et de la vie universitaire (CFVU) a émis un vote favorable à l'unanimité sur le dépôt de ce dossier auprès de la CTI. Il a également été présenté au conseil de gestion de la composante médecine, au conseil de la composante faculté des sciences économiques et gestion, et au conseil de département de l'ESIAG. Il sera présenté au conseil de gestion de la faculté des sciences et technologie lors de la semaine qui suivra celle de ce CA, et dans les conseils de gestion des deux IUT à la rentrée de septembre 2014.

Le dépôt du dossier au greffe de la CTI est prévu avant la fin du mois de juillet 2014. Une visite des experts de la CTI est programmée à l'automne 2014. La décision d'habilitation devrait être rendue en janvier 2015 et un passage au CNESER est prévu sur les modalités d'organisation de ces formations. La rentrée des élèves ingénieurs s'organisera à la rentrée de septembre 2015.

**Le Président** fait savoir qu'un porteur de projet a été désigné.

**Mme ALBANÈSE** confirme : il s'agit d'Emmanuel POLONOWSKI, directeur de l'ESIAG, mais elle précise que ce projet a été travaillé en étroite collaboration avec l'ensemble des responsables de filière et que chacun d'entre eux a développé des axes stratégiques de développement pour cette école :

l'internationalisation, les partenariats, les modalités des maquettes, le recrutement, les aspects recherche, etc.

**Mme DE SUREMAIN** fait remarquer que :

- Le dossier indique que le projet a été présenté à la commission recherche, or ce n'est pas le cas, ce qui est d'autant plus regrettable que cette commission aurait pu faire de nombreuses observations et poser de nombreuses questions.
- Le dossier indique également que le projet a été présenté aux différents conseils de gestion, or certains d'entre eux n'ont pas encore été consultés.
- La commission des statuts n'a pas non plus été consultée alors qu'il s'agit de la création d'une nouvelle composante.

**Le Président** répond que l'UPEC n'est pas au stade de la création d'une nouvelle composante mais à celui de la demande d'un accord de principe du CA pour l'envoi du dossier à la CTI, sachant qu'il est possible que la CTI refuse le dossier.

**Mme DE SUREMAIN** déclare que le SNESUP ne peut pas donner un accord de principe dans la mesure où la gouvernance est extrêmement lourde et complexe et mériterait un examen beaucoup plus détaillé que la présentation qui vient d'être faite au CA et qui, rappelle Mme DE SUREMAIN, n'a pas été faite en commission recherche.

Elle proteste également contre la manière dont le document est rédigé et elle espère qu'il sera considérablement amendé avant son dépôt.

- Certains noms de spécialités ne sont pas corrects. Par exemple, elle constate que dans le sigle « ISBS », le mot « bio-imagerie » a disparu. Un des départements reprend le nom d'un parcours de master de la faculté des sciences, ce qui pose un certain nombre de problèmes sur l'articulation entre des masters recherche ou des projets de master recherche et les spécialités développées dans l'école d'ingénieurs.
- Le lien enseignement recherche est très incomplet lorsqu'il est présenté.
- La liste des laboratoires n'est pas exhaustive, il en manque un certain nombre, notamment un laboratoire qui accueille et forme les élèves ingénieurs de l'ISBS depuis 10 ans. Un nouveau laboratoire, expertisé par l'Agence d'Évaluation de la Recherche et de l'Enseignement Supérieur (AERES), va être créé : le laboratoire BIOTN. Or le dossier n'y fait pas référence.

**Le Président** répond que :

- La direction de l'université a reçu un mail la veille pour l'alerter sur un certain nombre de sujets.

- Elle ne souhaitait pas un vote de la commission recherche mais qu'une présentation soit faite à celle-ci. Cependant, cette présentation n'a pas pu avoir lieu du fait d'un problème avec la SNCF qui a empêché Patricia ALBANÈSE d'être présente.
- La direction ne demande qu'un accord de principe. C'est la CTI qui a demandé un vote du Conseil d'Administration pour pouvoir déposer le projet dans les délais impartis.

**Mme DE SUREMAIN** signale que :

- Les remarques qu'elle a faites lui ont été transmises par des personnes de différentes composantes.
- Ce projet est fait de manière précipitée et n'a pas été présenté et discuté en temps voulu avant d'être présenté à la CTI. Il est donc urgent d'y apporter des corrections majeures. Des questions de fond n'ont pas été vues, par exemple celle de la concurrence entre certaines formations à la recherche et des formations d'ingénieur. La politique d'emploi de l'UPEC vise à développer le nombre d'enseignants-chercheurs, or plus 60 % de contractuels sont prévus dans l'équipe pédagogique de l'ESIPE-Créteil.

**Mme ALBANÈSE** répond que :

- Les noms de parcours incorrects dans le document ont déjà été corrigés au regard des retours faits par certains porteurs.
- Elle prie Mme DE SUREMAIN de l'excuser de ne pas avoir pu présenter le projet en information à la commission recherche. Cependant, elle précise qu'il sera soumis au vote du conseil académique (CAC) au début de l'année universitaire 2014-2015. L'intégralité de l'offre de formation de l'UPEC sera alors présentée au CAC, ce qui permettra d'avoir une vision intégrée des diplômes d'ingénieurs avec l'ensemble des autres mentions de master.
- Un travail a été fait avec les porteurs de mentions de master existantes à l'UPEC et les directeurs de composante concernés pour s'assurer que les propositions de création de filière d'ingénieurs ne soient pas en concurrence avec les éléments existants.

**Mme DE SUREMAIN** précise que sa remarque sur la concurrence vient de certains conseils de gestion.

**Mme ALBANÈSE**, en réponse à la remarque selon laquelle certains conseils de gestion n'ont pas encore été consultés, explique que certains directeurs de composantes ont estimé qu'il n'y avait pas d'urgence à faire passer le projet au mois de juillet.

Néanmoins, elle est prête à entendre l'ensemble des remarques et elle souligne qu'il est encore possible d'amender le document et d'y apporter tous les éléments de correction qui permettront d'optimiser la possibilité d'habilitation de l'ESIPEE-Créteil par la CTI.

**M. THAUVRON** juge que :

- Un travail remarquable a été fait sur le projet.
- L'ESIFE-Créteil est une très belle opportunité pour l'université Paris-Est Créteil d'avoir une réponse à une concurrence de plus en plus forte et de plus en plus violente du secteur privé de l'enseignement supérieur.
- Ce projet participe à la mise en cohérence de l'offre de formation dans un domaine au sein de l'UPEC.
- Il ne va pas du tout concurrencer la faculté de sciences et technologie. Au contraire, il a été construit en complémentarité avec cette faculté et il ne peut que profiter à celle-ci en attirant des élèves ingénieurs de très bon niveau, dont certains pourront ensuite s'inscrire dans les laboratoires de recherche de l'Université Paris-Est (UPE) pour faire des thèses. Une école d'ingénieurs dans une université donne de la visibilité aux autres secteurs de cette université.
- Ce projet a fait l'objet d'un vote unanime au sein de la faculté de sciences économiques et de gestion, qui est le plus gros contributeur au projet.
- Les étudiants seront extrêmement heureux de l'opportunité qui leur sera donnée de devenir ingénieurs.

**Mme FAURE-DUNABEITIA** exprime une inquiétude sur les moyens. Elle fait remarquer que :

- L'Institut des biosciences a été fait à côté de la faculté de sciences et cette expérience n'a pas été bonne.
- Quand la CTI examine des demandes d'habilitation de l'Institut des biosciences, elle regarde le nombre d'enseignants, l'adossement à la recherche, l'accompagnement des structures.
- Il faut un accompagnement spécifique pour les étudiants dans les filières d'ingénieurs.

Elle souhaite savoir comment le projet d'école d'ingénieurs est intégré dans les volets pédagogiques et dans les autres structures d'accompagnement à l'étudiant dans l'université.

**Mme ALBANÈSE** explique que :

- L'objectif est d'intégrer l'ISBS et les autres filières d'ingénieurs qui souhaitent évoluer en ce sens dans une structure qui leur donne une pleine visibilité et qui, dans le cadre de la formation par apprentissage, permette d'avoir des moyens qui confèrent à cette structure la possibilité d'évoluer et de faire des choix sur ces axes de développement.
- La faculté des sciences et technologie est antérieure à la filière ISBS et la seconde n'existe qu'avec la première, parce qu'un grand nombre des enseignements est assuré par des

enseignants–chercheurs de cette faculté, en collaboration avec les enseignants de la faculté de médecine, et parce que cette collaboration a toujours existé, ne serait-ce qu'avec l'accueil des étudiants en stage et la synergie entre la formation d'ingénieur et les autres mentions de master de la composante.

- Un travail a été fait avec les porteurs des mentions existantes pour s'assurer que les thématiques portées par l'école d'ingénieurs soient des atouts pour l'attraction de nouveaux publics dans l'ensemble des composantes et qu'elles permettent des collaborations actives entre les formations diplômées d'ingénieurs et les masters recherche. Une des recommandations de la CTI est d'avoir un important adossement de la recherche aux écoles d'ingénieurs. L'ISBS travaille déjà avec des mentions de master de la faculté des sciences et technologie dans le cadre de doubles diplômes avec le master SIM (« signaux et imagerie en médecine ») et le master « chimie–matériaux polymères fonctionnels ». Il y a donc déjà des interactions fortes entre les deux composantes. Des projets de collaboration existent entre elles mais aussi avec d'autres composantes.

**M. DRIANT** estime que le projet d'école d'ingénieurs est un excellent dossier et il est très sensible à l'importance donnée aux sciences humaines et sociales (SHS) dans la présentation faite. Néanmoins, en ce qui concerne l'adossement recherche, il signale qu'il manque une école doctorale dans la liste présentée : « Ville, Transport et Territoire ». L'UPEC est rattachée à cette école doctorale avec le Lab'Urba, même si celui-ci s'est étendu vers les sciences de l'ingénieur avec des enseignants–chercheurs qui ne sont pas UPEC. Par conséquent, M. DRIANT demande que l'école doctorale « Ville, Transport et Territoire » soit rattachée au projet d'école d'ingénieurs.

**M. MOSCOVICI** précise que :

- Le projet de l'ESIFE–Créteil passera au conseil de gestion de la faculté des sciences et technologie le 17 juillet 2014, dans le cadre de la présentation générale de l'offre de formation de la faculté des sciences et technologie.
- La faculté des sciences et technologie elle a bien pris conscience qu'il était nécessaire de structurer la partie ingénierie au niveau de l'UPEC et elle soutient l'ESIFE–Créteil. Un des enseignants–chercheurs de la faculté est à l'origine de l'une des filières proposées, la filière « ingénierie durable ». Les enseignants–chercheurs de la faculté des sciences et technologie participent énormément aux enseignements de l'ISBS.
- Cette faculté a été très vigilante à ce que la filière « ingénierie durable » et les autres filières ne soient pas en concurrence directe avec les masters existants, notamment TISDTR (Traitement de l'Information, Systèmes Distribués et Temps Réel).

- En revanche, le master MMRI (Maintenance et Maîtrise des Risques Industriels) va quitter le giron de la faculté des sciences et technologie pour intégrer la filière « ingénierie durable ». Cette séparation entraîne une perte financière pour la faculté des sciences et technologie puisque le master MMRI était celui qui fournissait le plus d'heures de formation par apprentissage à la faculté. Néanmoins, M. MOSCOVICI ne doute pas que le modèle économique de l'ESIFE-Créteil apportera une compensation satisfaisante à la faculté.

**M. NICOLLE** souhaite revenir sur 4 points.

- Le problème des filières et de la construction des parcours de formation. Ce qui est présenté aujourd'hui au CA n'est pas l'intégralité des propositions qui sont remontées, mais le résultat d'un travail extrêmement long qui a été fait en concertation avec l'ensemble des responsables de master, les porteurs de projets de filière, les directeurs des composantes concernées, pour être dans une logique de complémentarité des formations et des parcours et non pas dans des logiques de superposition et de concurrence.
- La question des moyens. Il y a eu des débats nourris sur ce sujet entre les directeurs de composante et l'équipe projet. Il y a un an, des principes ont été actés avec les directeurs de composante sur les moyens humains et financiers qui seraient mis à disposition des formations. Beaucoup de ces formations étant portées dans le cadre de l'alternance, il est légitime que les composantes qui contribuent à la naissance de l'ESIFE-Créteil que des ressources générées par cette école leur soient affectées en compensation.
- L'ancrage avec les sciences humaines et sociales a été un élément important de discussion avec la CTI en novembre 2013. Elle a exprimé l'intérêt qu'elle voyait à développer au sein de l'université une école d'ingénieurs dans laquelle le volet SHS serait extrêmement développé. Des gestionnaires, des philosophes et des personnes qui travaillent sur des problématiques de risque sociétal ont donc été associées dans un groupe de travail.
- Le travail sur l'ESIFE-Créteil s'est fait dans une logique de collaboration et de coopération croissante en qualité et en intensité avec les collègues de l'ESIFE Marne-la-Vallée pour faire en sorte que l'offre de formation qui sera portée demain avec l'école d'ingénieurs de l'UPEC soit en complémentarité avec celle de l'ESIFE Marne-la-Vallée.

**Les membres du CA** n'ont pas d'autres remarques ou commentaires.

**Le Président** propose donc de passer au vote.

**M. BLANC** donne lecture de nouvelles procurations de vote.

**Le Conseil d'administration, par 22 voix « pour », 1 abstention et 2 voix « contre », a approuvé le principe de la création de l'Ecole Supérieure d'Ingénieurs Paris-Est-Créteil**

et a approuvé l'envoi de la demande d'habilitation à la Commission des Titres d'Ingénieurs.

## 2. VIE DE L'ÉTABLISSEMENT

### 2.1. Débat sur les orientations du budget général 2015

**Le Président** précise que deux notes d'informations ont été envoyées tardivement aux membres du CA parce qu'elles ont été rediscutées dans le cadre d'une réunion du CODIR.

**Mme FAURE-DUNABEITIA** demande le report de ce point, sachant qu'elle a reçu ces documents seulement la veille au soir et qu'elle ne les a donc pas examinés dans de bonnes conditions.

**Le Président** explique que :

- L'équipe de direction a souhaité débattre avec les directeurs de composante avant d'envoyer les documents aux membres du CA.
- Le point n'est pas figé ; l'objet de cette séance est d'alimenter ce débat.

*(Projection de diapositives.)*

**M. CUESTA** présente un état des lieux de l'UPEC, notamment en termes de personnels et de budget. Cet état des lieux a été fait à partir 3 documents : les données du Ministère de l'Éducation Nationale, de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche (MESR), qui vont de 2008 à 2012 ; le bilan social de l'UPEC ; les éléments budgétaires de l'UPEC pour ces années.

- L'UPEC est sous-encadrée en BIATSS (personnels Bibliothèque, Ingénieurs, Administratifs, Techniciens, Social, Santé) par rapport aux autres établissements pluridisciplinaires avec santé et au niveau national. Elle a besoin de rééquilibrer sa part d'enseignants et d'enseignants-chercheurs et sa part de BIATSS pour favoriser le développement de l'UPEC, par exemple pour piloter les plates-formes technologiques lourdes et coûteuses qu'elle met à disposition.
- L'UPEC est globalement une université sous-encadrée, sauf dans le système SYMPA (SYstème de répartition des Moyens à la Performance et à l'Activité), qui alloue des moyens à l'université.
- En ce qui concerne la répartition des personnels BIATSS entre les catégories A, B et C, l'UPEC a suivi entre 2008 et 2012 la même évolution que les autres universités : une baisse des catégories C et une augmentation des catégories A et B, notamment en raison de la loi sur les responsabilités et les compétences élargies des universités. L'UPEC a donc une répartition comparable par rapport au niveau national et aux universités de même type. Elle poursuivra le repyramidage des personnels BIATSS, toujours dans un souci de soutenabilité budgétaire.
- Avant l'intégration de l'IUFM en 2007, l'UPEC avait 80 % d'enseignants-chercheurs et 20 %

d'enseignants du second degré ce qui était « en gros » la répartition qu'il y avait dans les universités françaises. Avec l'intégration de l'IUFM en 2007, la proportion d'enseignants du second degré de l'UPEC a augmenté. L'UPEC redéploie chaque année des postes d'enseignants du second degré, lorsque leurs titulaires partent à la retraite, vers des postes d'enseignants-chercheurs. L'équipe de direction propose la poursuite de ces transformations. Par conséquent, le nombre des enseignants du second degré est en baisse tandis que celui des enseignants-chercheurs est en augmentation.

- En termes d'effectifs non-titulaires, l'UPEC n'est pas comparable aux universités de même typologie ni au niveau national, parce qu'elle a un volume très important d'ATER. L'équipe de direction souhaite rééquilibrer cette répartition et améliorer le dispositif d'entrée dans la carrière, qui concerne essentiellement les contrats doctoraux et les ATER.

#### Objectifs de l'équipe de direction

- Le soutien d'équipes pédagogiques
- Le redéploiement au profit de l'ingénierie de formations pédagogiques et aux TICE.
- Le développement du numérique sur l'UPEC
- Améliorer le pilotage par des productions d'indicateurs et par l'amélioration du contrôle de gestion et du système d'information
- Poursuivre la modernisation de l'administration en privilégiant la dématérialisation. Par exemple, l'UPEC mettra en place en 2015 une dématérialisation des recrutements des enseignants-chercheurs. Un service facturier sera créé au niveau de l'UPEC. La dématérialisation des factures permettra un traitement plus rapide.

#### Situation financière de l'UPEC

L'UPEC a une bonne santé financière dans un contexte national contraint. Elle a un résultat excédentaire depuis plusieurs années. Sa capacité d'autofinancement et le niveau de son fonds de roulement sont corrects.

L'université maîtrise sa masse salariale et ses emplois dans une situation nationale et locale contrainte. Un travail a été fait, notamment en partenariat avec l'UPEM, en vue d'obtenir une accréditation de l'offre de formation dans le cadre du futur contrat quinquennal. Des postes et des moyens seront redéployés pour mettre en œuvre cette stratégie et l'UPEC recherchera des moyens supplémentaires. Comme pour les années précédentes, l'équipe de direction a une volonté de préserver l'emploi à l'UPEC.

L'étudiant sera au cœur du dispositif de l'université.

- Un service vie de campus a été créé par la fusion de deux services qui existaient sur l'UPEC.
- L'UPEC continuera de construire des projets d'animations culturelles et sportives avec des associations étudiantes.
- Des enquêtes d'insertion seront menées.
- Les espaces de vie étudiante seront consolidés. Les travaux de la Maison de l'Étudiant vont bientôt être achevés. Des nouveaux lieux de vie seront créés, par exemple sur le site de Sénart.
- Un travail est en cours sur des solutions de restauration sur certains sites.
- Favoriser la réussite des étudiants.
- Celle-ci est en baisse au niveau licence et un déséquilibre est constaté entre DUT, PACES et licence générale. Dès la rentrée de septembre 2014, il y aura : une phase d'encadrement renforcé avec le dispositif des « 60 premiers jours » des étudiants ; des dispositifs d'orientation et de réorientation renforcés ; des parcours diversifiés en L1 et L2 pour favoriser la réussite des étudiants ; un contrat pédagogique pour tous les étudiants pour rendre visible ces différentes actions.
- Développer la formation tout au long de la vie.
- Une clarification des régimes d'études entre formation initiale et formation continue est en cours. À l'UPEC, la part d'étudiants en formation continue et d'étudiants en formation en apprentissage a une croissance plus rapide que celle des étudiants de formation initiale. L'UPEC se positionne comme un acteur majeur de la formation tout au long de la vie. L'UPEM est la première université pour l'apprentissage et l'UPEC est la deuxième. Pour conforter le développement de la formation tout au long de la vie, en particulier la formation continue, il faudra modulariser les formations, sachant qu'aujourd'hui, le développement de la formation continue est essentiellement centré sur des modules courts et non pas sur des modules longs. Il faudra également construire un pôle d'ingénierie de formation transversal (FI, FA et FC) et lui dédier des postes, et abonder l'enveloppe financière du développement des outils du numérique, qui est un enjeu majeur.
- L'internationalisation des formations.
- La mobilité entrante s'est un peu tassée, essentiellement en master. La mobilité sortante progresse mais elle n'est pas suffisante. Il est prévu de : développer les parcours de formation internationaux et les formations en langues étrangères ; mettre en place dès 2015 une école d'été qui accueillera des étudiants ; encourager la mobilité sortante ; développer les activités d'un service commun qui accompagne les composantes et les enseignants en charge des

projets sur l'internationalisation des formations.

Sur la partie recherche, il faut : renforcer le lien entre recherche et formation ; organiser des conférences de vulgarisation ; former les étudiants à la culture scientifique en prenant appui sur des appels à projets liés à l'innovation pédagogique ; accroître l'internationalisation de la recherche, notamment en mutualisant et en développant les plates-formes technologiques ; mieux répartir les temps de recherche et d'enseignement pour les enseignants-chercheurs.

**Le Président** précise que toutes ces actions ne seront pas faites en un an mais dans la durée.

**M. CEGIELSKI** signale que c'est la première fois depuis qu'il siège au CA qu'il voit un document d'orientations budgétaires aussi détaillé, et il remercie l'équipe de direction pour ce document.

Cependant, il regrette que le système d'information ne lui offre pas un outil d'analyse et il estime que ce n'est pas en recrutant des personnes que ce problème sera résolu.

**Le Président** répond que :

- L'équipe de direction a hérité d'une situation avec des éléments positifs et d'autres négatifs.
- Depuis 2 ans, une réflexion est en cours sur la structuration du système d'information. Une des priorités de l'équipe de direction est de faire évoluer le système d'information et de le sécuriser, mais elle ne va pas avoir des moyens supplémentaires sur ce chantier.

**M. TAVERNIER** précise que :

- Durant les 2 dernières années, l'équipe de direction a fait des choix technologiques qui ont permis une mise à niveau.
- Un travail est en cours avec certains directeurs de composante pour que les bases du SI de gestion soient communes à toute l'université. Aujourd'hui, ce n'est pas le cas et cela pose des difficultés pour produire des indicateurs.
- Il y a des progrès aussi bien dans les directions métiers qu'à la DSI.
- C'est la première année où le débat d'orientations budgétaires a lieu si tôt et avec des aspects RH. À l'avenir, il devra être fait plus tôt dans l'année calendaire. L'objectif est de le faire en mai ou en juin. L'équipe de direction a voulu maintenir ce débat avant l'été pour que des éléments de réflexion soient donnés le plus tôt possible aux composantes et aux services pour préparer le budget mais aussi la politique d'emploi, qui suivra le calendrier de l'année dernière : les postes de second degré à la rentrée, les postes de BIATSS et d'enseignants-chercheurs à l'automne, sans doute en novembre 2014.

**Mme BOIVIN** estime que les évolutions proposées sur les prochaines années sont difficiles voire douloureuses : la transformation de postes d'enseignants-chercheurs en poste de BIATSS, la

transformation de postes d'enseignants–chercheurs en postes d'ingénieurs ou en postes d'enseignants dédiés à certaines formations que l'UPEC doit développer. Elle demande que ces évolutions soient discutées et concertées entre la direction de l'université et les directions de composantes, sachant que celles–ci ne sont pas sourdes à certaines pressions et à certaines préconisations. Par exemple, l'année dernière, la faculté des sciences et technologie a accepté la transformation d'un poste en poste BIATSS.

**Le Président** conteste l'emploi du mot « accepté ».

**Un intervenant** préfère employer le mot « acté ».

**Mme BOIVIN** est capable d'entendre et de contribuer aux évolutions proposées mais elle demande qu'elles fassent l'objet d'une concertation.

**Le Président** entend les difficultés exprimées par Mme BOIVIN et il souligne que :

- L'équipe de direction essaie de préserver le « bien commun » : l'équilibre budgétaire et le développement de l'université.
- Elle est capable de reconnaître le travail fait au niveau des composantes.
- Les propositions faites ne doivent pas s'appliquer partout et de façon complète.
- L'équipe de direction a souhaité donner une ligne directrice mais elle est prête à entendre des propositions.
- Les propositions de l'équipe de direction résultent notamment des évaluations faites par l'EUA (European University Association) et par l'AERES et d'un dialogue avec le MESR.
- Il paraissait essentiel à l'équipe de direction qu'en amont du dialogue de gestion, le CA ait un débat sur les orientations budgétaires et sur les évolutions de l'UPEC à la rentrée.

**Mme DE SUREMAIN** fait remarquer que :

- Les documents ont été envoyés tardivement aux membres du CA.
- L'IUFM (Institut Universitaire de Formation des Maîtres), devenu l'ESPE, a contribué largement à la politique de l'emploi de l'UPEC et ces supports de postes ont sûrement été bien utilisés, mais l'IUFM a donné 130 supports de postes en 5 ans, ce qui représente beaucoup. Le nombre d'étudiants à l'IUFM s'est effondré puis il a remonté très fortement. Mme DE SUREMAIN espère que l'UPEC saura se souvenir que l'IUFM a été un contributeur net extrêmement important à l'UPEC et que ces paramètres seront également pris en considération lors de la discussion sur la politique de l'emploi à l'ESPE.
- Elle se réjouit de la volonté de l'équipe de direction de recruter des enseignants–chercheurs mais elle note qu'à l'ESPE, le nombre d'heures effectué est divisé par deux. Elle estime que les

besoins de l'UPEC en encadrement vont être très forts et qu'il y a un point de vigilance sur cette question.

**Le Président** répond que l'équipe de direction est vigilante sur l'ESPE et attentive à l'évolution du nombre d'étudiants inscrits. Sur l'année 2012–2013, sur la base des chiffres qu'elle a pu recueillir, qui sont ceux de l'UPEC, elle n'a pas vu une explosion de ce nombre.

**Mme DE SUREMAIN** estime qu'il y a eu un étiage sur 2012–2013 mais qu'il y a eu une remontée des effectifs 2013–2014 et que l'UPEC ne pourra pas faire face à la demande en 2014–2015.

**Le Président** répond que l'équipe de direction sera attentive aux évolutions et à l'ESPE.

**Mme FAURE–DUNABEITIA** estime que l'aspect formation n'est pas assez présent dans les documents.

Elle souhaite savoir :

- comment l'ensemble des personnels, enseignants et BIATSS, vont être accompagnés sur les nouvelles méthodes d'enseignement et les nouveaux apprentissages.
- si des titulaires remplaçants remplaceront les personnels qui partiront en formation,
- si l'ESPE va vraiment prendre la place dans la formation de l'ensemble de la communauté des personnels.

Elle considère qu'IDEA n'a pas assez accompagné les personnels sur la prise en main de nouveaux outils et qu'une rupture intergénérationnelle va se produire à un moment donné. Elle demande que du temps soit dégagé pour que les personnels se forment : aujourd'hui, ils ne peuvent pas le faire, compte tenu de leur charge de travail.

**M. TAVERNIER** répond que :

- La quasi-totalité des outils prévus dans le cadre du plan de déploiement des nouveaux outils numériques sont déjà utilisés aujourd'hui, donc les personnels qui les maîtrisaient mal ne les maîtriseront pas mieux demain.
- Le DSI (direction des systèmes d'informations) a été force de proposition pour recruter une personne en charge de l'accompagnement des agents.
- Une rupture intergénérationnelle a déjà eu lieu.
- Aujourd'hui, être un agent de l'UPEC, enseignant ou BIATSS, implique de maîtriser les tableurs, le traitement de texte, etc.
- Des efforts ont été faits sur le plan de formation des personnels.
- Une commission a été mise en place sur les formations de longue durée.

**Mme OLLIVIER–YANIV** fait remarquer que les parts relatives des BIATSS et des enseignants–chercheurs

dans les personnels des établissements sont des indicateurs intéressants qui permettent de comparer ces établissements. Néanmoins, le plus important pour elle est d'identifier des projets structurants, aussi bien en recherche qu'en formation. Or elle considère que dans les documents transmis aux membres du CA, ces projets doivent encore être affinés : la formation tout au long de la vie, l'internationalisation des formations, l'internationalisation de la recherche, etc. Elle souligne que pour développer ces projets, des compétences extrêmement diversifiées sont nécessaires. Donc plutôt que de réfléchir en termes de ratio entre BIATSS et enseignants-chercheurs, elle recommande de réfléchir à la manière dont ces compétences peuvent travailler ensemble pour mener à bien ces projets.

**Le Président** est d'accord mais il estime qu'il est toujours important de voir où l'UPEC se situe et comment elle se positionne par rapport aux autres universités. L'équipe de direction a souhaité donner des indicateurs sur la structuration générale de l'UPEC par rapport aux autres universités, mais son but n'est pas d'être dans la moyenne. Il est d'avoir des liens plus directs entre l'université et les étudiants, entre l'université et l'international et un lien plus fort entre la formation et la recherche, et de faire monter en compétences les personnels. Les formations proposées ne sont pas encore suffisantes et il faut accompagner la révolution du numérique, mais l'université doit le faire avec les moyens qui sont à sa disposition et elle a des priorités.

**M. NICOLLE** estime que la question est de savoir quels sont les moyens nécessaires pour que ces priorités deviennent une réalité au sein de l'établissement. Par exemple, si l'université veut développer de manière assez significative la formation continue, ce n'est pas en mettant un poste qu'elle y parviendra mais en mobilisant des ressources sur ce sujet.

Il invite à réfléchir à une porosité entre les différentes catégories de personnels au sein de l'établissement, parce qu'à certains moments, l'université aura besoin d'un peu plus de profils d'ingénieurs d'études sur certains sujets ; à d'autres moments, elle aura peut-être davantage besoin d'enseignants et d'enseignants-chercheurs. Il estime que la transformation des métiers permettra d'accompagner les évolutions de l'université.

**Le Conseil d'administration a été informé des orientations générales du budget 2015.**

### 3. RESSOURCES HUMAINES

#### 3.1. Circulaire du temps de travail 2014-2015

*(Projection de diapositives.)*

**M. TAVERNIER** précise que :

- La circulaire sur le temps de travail a subi peu de modifications par rapport à l'année précédente.
- Elle sert de paramétrage à la badgeuse.
- Elle reconnaît les conditions de travail des personnels qui travaillent le samedi ou très tôt le matin ou entre 19 heures et 20 heures : quelques agents logistiques à la direction du Patrimoine sur certains sites et les agents des bibliothèques, qui doivent, pour répondre à la volonté de l'établissement d'ouvrir le plus largement possible les bibliothèques, tenir leur poste jusqu'à 20 heures. Leur coefficient de majoration passe de 1,2 à 1,5 sur ces créneaux horaires. Cette disposition est plus favorable que la réglementation.

**Mme DE SUREMAIN** signale qu'il y a eu un débat nourri au Comité technique (CT) sur la circulaire du temps de travail 2014-2015. Elle fait remarquer que ce texte s'appuie sur la badgeuse alors qu'un certain nombre de problèmes sont liés à cet outil et ne sont pas résolus. Beaucoup de dysfonctionnements ont été constatés et des contestations ont porté sur la question du dépôt des jours de congés avant de bénéficier d'un jour de récupération. Ce texte ne lui semble donc pas satisfaisant.

**M. TAVERNIER** fait savoir que :

- Après une année de test sur près de 50 % de personnels BIATSS volontaires pour tester l'outil, la badgeuse sera généralisée au 1<sup>er</sup> septembre 2014.
- Une enquête sur les risques psychosociaux avait été actée au moment du vote sur le test de la badgeuse. Le premier comité de pilotage a eu lieu il y a une quinzaine de jours. Les testeurs vont recevoir un questionnaire sur la badgeuse et sur leurs conditions de travail. L'équipe de direction aura les résultats en novembre 2014. Cependant, le plan de prévention sur les risques psychosociaux ne peut pas viser à juger l'opportunité de la mise en place d'un outil qui, rappelle M. TAVERNIER, est légal et se retrouve dans beaucoup d'autres institutions. En revanche, il juge qu'il est important d'analyser la façon dont la badgeuse a été déployée et les conséquences qu'elle peut avoir.

**Mme DE SUREMAIN** précise que le débat au CA sur la mise en place d'une badgeuse n'a pas porté sur la légalité de cette mesure mais sur son calendrier et sur le souci de ne pas prévoir une généralisation sans que le CHSCT ne reçoive au préalable tous les bilans des tests.

**Le Président**, en l'absence d'autres remarques ou commentaires des membres du CA, propose de passer au vote.

**Le Conseil d'administration a approuvé, par 19 voix » pour », 2 abstentions et 3 voix « contre » la circulaire du temps de travail 2014-2015.**

### **3.2. Politique indemnitaire de l'établissement**

*(Projection de diapositives.)*

**M. TAVERNIER** explique que :

- L'équipe de direction souhaite aller vers une simplification à la fois pour les personnels en charge d'attribuer des primes et surtout pour ceux qui les reçoivent.
- La politique indemnitaire d'établissement (PIE) est structurée autour de deux éléments : la prime structurelle, qui correspond à la fonction, et la prime conjoncturelle, qui correspond aux conditions d'exercice. La prime structurelle n'a pas vocation à évoluer d'une année sur l'autre, sauf modification de la fonction. Les critères conjoncturels ne changent pas. En revanche, elle prendra effet dès la prise de poste, alors que jusqu'à présent, il fallait que l'agent attende un exercice complet. La prime conjoncturelle sera versée annuellement et en une seule fois. Jusqu'à présent, elle était mensualisée pour certains agents et cette prime n'était donc pas très visible pour eux ; de plus, les remboursements d'emprunts étaient calculés sur une rémunération mensuelle plus importante.
- La NBI (nouvelle bonification indiciaire), prime liée à la fonction, ne sera plus neutralisée. Cette mesure est favorable pour les agents et clarifie les modalités d'attribution de cette prime.

**Mme FAURE-DUNABEITIA** émet des réserves sur l'annexe 2, qui précise que l'un des critères conjoncturels de la PIE est « l'engagement professionnel et la manière de servir ». Selon elle, cette formulation laisse entendre qu'un agent qui n'a pas de prime conjoncturelle n'a pas d'engagement professionnel et de manière de servir. Elle invite donc l'équipe de direction à revoir ce document avant de le diffuser aux agents.

**M. GIRAL** croit se souvenir que lors du Comité technique (CT) du 13 juin, il avait été décidé de donner ce document seulement en cas de recours.

**M. TAVERNIER** confirme mais il croit se souvenir que le CT avait considéré le document comme une avancée en termes de formalisation.

**Mme FAURE-DUNABEITIA** prévoit de voter pour la PIE 2014 à condition d'avoir un engagement de l'équipe de direction de ne pas diffuser ce document et de réfléchir à son utilisation précise. Elle rappelle qu'elle a demandé en CT que lorsqu'un agent ne reçoit pas de prime conjoncturelle, la raison lui en soit expliquée. Elle souligne que le fait qu'il ne reçoive pas cette prime ne veut pas dire qu'il n'est pas engagé professionnellement.

**M. TAVERNIER** explique que :

- Lorsqu'un agent de l'UPEC ne touche pas cette prime, cela vaut avis négatif.
- En cas de contestation, il y aura un document qui contraindra le chef de service à expliquer cette décision par écrit. Il lui semblait qu'en CT, cela avait été perçu comme une avancée.

**Mme FAURE-DUNABEITIA** objecte que cette disposition n'est pas prévue par le document, qui indique simplement « vous trouverez en pièce jointe la fiche individuelle concernant la prime conjoncturelle qui vous est attribuée cette année ».

**M. TAVERNIER** propose de reformuler le document tel qu'il vient de l'expliquer.

**Le Président** propose aux membres du CA, en l'absence d'autres remarques ou commentaires, de voter sur le texte en prenant en compte la remarque de Mme FAURE-DUNABEITIA et la modification proposée.

**La Conseil d'administration a approuvé à l'unanimité la politique indemnitaire de l'établissement.**

### 3.3. Contractuels LRU

*(Projection de diapositives.)*

**M. CUESTA** précise que :

- L'équipe de direction a souhaité refaire passer devant le CT et le CA le contrat d'engagement en qualité de contractuel au titre de l'article L. 954-3 du Code de l'éducation, qui a été créé dans le cadre de la LRU. L'UPEC utilise ce type de contrat depuis plusieurs années.
- L'équipe de direction a été saisie plusieurs fois sur des difficultés liées à ce contrat parce qu'il prévoyait que ces contractuels ne pouvaient pas faire d'enseignements complémentaires. Il a été proposé de supprimer cette disposition.
- Le débat qui a eu lieu en CT sur ce contrat a amené d'autres modifications. De nombreux éléments doivent être revus et l'équipe de direction essaiera d'obtenir avant décembre 2014 une nouvelle rédaction de ce texte, qui passera en CT et en CA. Cependant, une version est proposée aujourd'hui pour que les contractuels puissent assurer des enseignements complémentaires dès la rentrée de septembre 2014.
- Suite au CT, il a été proposé de retirer de la page 3 du document une partie sur le service d'enseignement. Il est fait référence à *la réglementation en vigueur* : un enseignant du second degré doit faire 384 heures de travaux pratiques (TP) ou de travaux dirigés (TD) par an tandis

qu'un enseignant-chercheur doit faire 192 heures de TP ou de TD par an. L'UPEC n'a pas actuellement de contrat uniquement de chercheur mais cela est possible dans le cadre de ce texte. Il est précisé que *la définition de service d'enseignement ne peut aboutir à ce qu'il soit inférieur au tiers des obligations statutaires*, sachant que cette disposition figure dans beaucoup de textes réglementaires.

- La direction de l'université ne souhaite pas recruter en CDI sur le contrat d'engagement en qualité de contractuel. Elle souhaite continuer d'appliquer le mode classique de recrutement des enseignants. Un comité de sélection sera mis en place pour les recrutements au titre de l'année universitaire 2015.

**Le Président** demande s'il y a des remarques ou des commentaires.

**M. MAITROT de la MOTTE** fait remarquer que l'article 9 précise que « toute difficulté résultant de l'exécution ou de l'interprétation du présent contrat sera portée, après épuisement de tous les moyens amiables de résolution, devant le tribunal administratif de Créteil », or il n'existe pas de tribunal administratif dans cette ville.

**M. CUESTA** confirme : l'UPEC relève du tribunal administratif de Melun.

**M. MAITROT DE LA MOTTE** précise que le tribunal administratif n'est pas compétent pour interpréter des contrats mais il suggère d'indiquer que tout litige relatif aux contrats sera du ressort territorial du tribunal administratif compétent, dans l'hypothèse où une réorganisation des tribunaux administratifs serait décidée.

**M. CUESTA** prévoit d'intégrer cette modification.

**Le Président** explique qu'il faut réécrire le texte, notamment en ce qui concerne la propriété intellectuelle et pour tenir compte des évolutions législatives. Néanmoins, dans l'attente de cette réécriture, la direction de l'université souhaite proposer un contrat aux personnes qui vont travailler comme contractuels.

Les membres du CA n'ayant pas d'autres remarques ou commentaires, le Président propose de passer au vote.

**M. BLANC** donne lecture de nouvelles procurations de vote.

**Le Conseil d'administration a approuvé, par 19 voix « pour » et 5 abstentions le contrat d'engagement en qualité de contractuel de l'article L.954-3 du code de l'éducation**

#### **4. OFFRE DE FORMATION**

##### **4.1. DU et CU**

*Projection de diapositives et distribution d'un document mis à jour sur les DU (diplômes d'université) et les CU (certificats d'université) qui ont été vus en CFVU.*

**M. THAUVRON** précise que :

- Le document distribué est postérieur à la CFVU et à la commission des moyens.
- La commission des moyens a examiné l'aspect budgétaire, et non pas l'aspect pédagogique, de tous les DU et CU présentés, essentiellement en renouvellement. Il y a très peu de créations.
- La commission des moyens n'a émis aucun avis négatif. Elle a simplement demandé d'organiser une réunion avec les personnes de la CFVU qui travaillent sur les dossiers CU et DU pour faire un bilan pédagogique et financier de tous les DU et CU en renouvellement, afin de connaître les flux étudiants et la soutenabilité financière de ces diplômes.

**Mme DE SUREMAIN** signale qu'il y avait une incertitude sur le nombre d'heures d'enseignement du DU DMS. Un nombre de 90 heures est indiqué or il lui semble que le bon chiffre est 96.

**M. THAUVRON** indique que la commission des moyens n'a pas été avertie de ce point.

**M. GIRAL** suggère de mettre à jour les droits d'inscription.

**M. CUESTA** répond que les droits ont changé récemment, or toutes les fiches de DU et de CU ont été faites avec les anciens droits et il faut donc reprendre l'ensemble des fiches.

**Le Président** précise que l'équipe de direction a obtenu les nouveaux droits d'inscription seulement le 4 juillet.

Il propose de passer au vote, sous réserve de la mise à jour des droits d'inscription et de la proposition de la commission des moyens de faire un bilan pédagogique et financier de tous les DU et CU en renouvellement.

**M. BLANC** donne lecture de nouvelles procurations de vote.

**Le Conseil d'administration a approuvé, par 21 voix « pour » et 2 voix « contre » les éléments financiers des DU et des CU présentés (annexe 1)**

#### **4.2. Convention pour la création d'une licence professionnelle « Éducation et prévention » à l'École Supérieure du Professorat et de l'Enseignement**

**M. PALAU** précise que :

- Cette convention précise le cadre juridique et financier de ce projet de licence professionnelle, qui a été approuvé à l'unanimité en CFVU en février 2014, sous réserve que les éléments financiers soient clarifiés, sachant que le MESR s'est engagé à financer cette formation.

- Cette licence professionnelle est soumise à titre dérogatoire (puisqu'elle est hors vague E), parce qu'il existe une forte demande d'assurer une meilleure formation des assistants de prévention et de sécurité, et plus globalement d'autres personnels du Ministère, et d'assurer des formations qui seront accessibles par la suite aux étudiants en formation initiale après une formation Bac +2.

**Le Président** demande s'il y a des remarques ou des commentaires.

**M. GIRAL** signale une coquille dans l'article 4 de la convention : il est écrit « CRETEL » au lieu de « CRETEIL ».

**Le Conseil d'administration a approuvé à l'unanimité la convention pour la création d'une licence professionnelle « Education et Prévention » à l'École Supérieure du Professorat et de l'Enseignement**

## 5. QUESTIONS ANNEXES

### 5.1. Concessions de logements accordées à des personnels de l'École Supérieure du Professorat et de l'Enseignement

**M. TAVERNIER** précise que :

- L'avis du CA est demandé sur une attribution de concession de logement à M. BALTASE sur le site de Livry-Gargan, à M. CORSEN THIAM sur celui de Saint-Denis, à Mme DEMAIO à Saint-Denis et à M. YUX à Melun. Il s'agit d'une régularisation puisque ces agents occupent déjà ces logements.
- Le caractère tardif de cette régularisation est lié à l'instabilité par rapport aux logements de fonction. Une réforme des logements de fonction est en cours à l'échelle nationale. L'UPEC est appelée régulièrement à recenser ses logements de fonction. Il apparaît que l'UPEC est bien dotée en logement de fonction, notamment du fait des sites de l'ESPE. Un travail de régularisation et de clarification des conditions d'attribution des logements de fonction a été effectué en 2011. Quels que soient les résultats du recensement des logements de fonction de l'UPEC, une modification entrera en vigueur à la rentrée 2014, après passage devant le CT : les agents occupant un logement de fonction devront désormais payer les charges de leur logement. La direction du patrimoine et la direction des services financiers ont établi des ratios, qui seront présentés en CT pour approbation.
- Il y aura toujours un binôme par site entre une personne compétente pour des problèmes techniques (fuites d'eau, etc.) et un cadre A qui engagera l'université en cas de dépenses

d'urgence à opérer.

**Le Président**, en l'absence de remarques ou commentaires des membres du CA, propose de passer au vote.

**Le Conseil d'administration a approuvé à l'unanimité les concessions de logements accordées à des personnels de l'Ecole Supérieure du Professorat et de l'Enseignement.**

**M. TAVERNIER** signale un problème technique sur les inscriptions en ligne. Des codes postaux divergent entre la base de données APB et la base de données UPEC. Tout est mis en œuvre pour que les étudiants puissent s'inscrire à partir du 14 juillet.

**Le Président** remercie les membres du CA du travail effectué durant l'année universitaire et 2013-2014. Il rappelle qu'ils ont été impliqués dans des décisions complexes, qui engagent l'avenir de l'université, et il salue la qualité des débats.

Il annonce le départ de Mme KECHIT, qui a représenté le Rectorat de Créteil au sein du CA pendant de nombreuses années. Il salue la qualité des rapports qu'elle a eus avec l'UPEC et lui souhaite de la réussite dans ses futures fonctions.

*La séance est levée à 12 heures 20.*